



Communiqué de Presse  
Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020

## Plan vélo et mobilités actives :

### Pour l'AF3V, la parole des usagers doit compter !

Barbara Pompili, ministre de la Transition Ecologique, l'a exprimé en ces termes : « le pays est en train de vivre un moment vélo ». Et pour soutenir cette nouvelle dynamique, engagée au moment du déconfinement, l'Etat a décidé de frapper fort. Mi-septembre, la Ministre annonçait pour les deux années à venir le doublement du budget alloué au Plan vélo et mobilités actives. Mais pour l'AF3V, cette excellente nouvelle comporte des failles, relatives aux conditions d'attribution des fonds aux collectivités locales. On fait le point.

Engagé par Elisabeth Borne en 2018, le Plan Vélo Mobilités actives, c'était une enveloppe de 350 millions d'euros sur sept ans, dédiée au cofinancement par l'Etat de projets d'infrastructures cyclables portés par des collectivités territoriales. Mais la Covid-19 est passée par là, et depuis le déconfinement, la pratique du vélo connaît un engouement sans précédent dans le pays. Pour Pierre Hémon, Vice-président de l'Association pour le Développement des véloroutes et voies vertes (AF3V), « on assiste à une formidable dynamique, même si la démultiplication des cyclistes engendre quelques conflits d'usage. Il faut dire qu'énormément d'infrastructures ne sont pas encore au niveau ! ». Une réalité que l'Etat semble avoir prise en compte, comme en témoignent les récentes annonces de Barbara Pompili. On pense en particulier au doublement, pour les deux ans à venir, du budget alloué au Plan vélo mobilités actives. De 50 millions d'euros annuels, celui-ci passera à 100 millions jusqu'en 2022.

#### L'expertise des usagers, grande oubliée du plan vélo !

Engagée depuis plus de vingt ans pour porter la parole des usagers jusqu'aux aménageurs, l'AF3V salue cet effort sans précédent. Néanmoins, l'association pointe une faille majeure dans le dispositif : les conditions d'attribution de ces fonds supplémentaires aux collectivités. En effet, l'Etat n'impose aux aménageurs aucune concertation avec les usagers pour soutenir un projet. Pour Julien Dubois, Président de l'AF3V, « l'expertise d'usage des associations n'est pas reconnue. C'est très regrettable, parce que les aménagements cyclables réalisés sans concertation avec les usagers sont souvent en décalage avec leurs besoins. Et en matière de politique cyclable, nous n'avons plus le droit, ni le temps, de nous tromper ».

Plus qu'une complète victoire, les annonces de la Ministre apparaissent donc davantage comme un premier pas, dont l'AF3V suivra avec attention la mise en œuvre.

---

#### Contact presse :

Elisabeth Gerson

[communication@af3v.org](mailto:communication@af3v.org)

03 44 60 11 63

AF3V

30 av. Eugène Gazeau  
60300 SENLIS

[info@af3v.org](mailto:info@af3v.org)

[www.af3v.org](http://www.af3v.org)